PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 3 novembre 2015

Présents :
Les représentants de l'équipe enseignante :
Mesdames Laisné, Boisyvon, Désilles, Joubert, Prioux-Davy, Roussel et Monsieur Bouillon
Les représentants de la Mairie :
Mesdames Alleaume, Morel et Monsieur Michot, membres de la commission affaires scolaires
Les représentants des parents d'élèves suivants :
Mesdames Auduc, Bôcher, Joannic, Leduby, Lemière-Launay, Renault et Messieurs Le Gohebel et Pillain.

Absents excusés :
Monsieur Barbier, Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Liffré
Madame Dupas, enseignante
Monsieur Chevalier, DDEN
Madame Quoniam, représentante des parents d'élèves.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès verbal du dernier conseil d'école a été approuvé.

2. ELECTIONS DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES

Liste des parents élus

Titulaires :
- LE GOHEBEL Sébastien
- LEMIERE-LAUNAY Stéphanie
- QUONIAM Céline
- LEDUBY Anne-Sophie
- BOCHER Christina
- PILLAIN Geoffrey
- AUDUC Nadège

Suppléants :
- RENAULT Maddy
- JOANNIC Valérie

Nombre d'électeurs inscrits	218
Nombre de votants	132
Bulletins blancs et nuls	1
Taux de participation	60,55 %

3. EFFECTIFS DE RENTREE

A la rentrée de septembre 2015, il y avait 156 élèves.

Répartition par classe :

TPS-PS-MS	MS-GS	GS-CE1	CP	CE2	CM1-CM2a	CM1-CM2b
2+18+6	18 + 8	8+15	16	20	12+11	11+11
26	26	23	16	20	23	22

4. VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR – CHARTE DE LA LAICITE

Du fait de la nouvelle répartition des élèves cette année, certaines parties du règlement intérieur ont été modifiées.

Dans la partie « 4. Horaires et aménagement du temps scolaire », concernant les enfants scolarisés en maternelle, le paragraphe devient :

L'accueil a lieu dans les classes tous les matins et l'après-midi dans la cour de l'école. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Le partie concernant les horaires des récréations est déplacée et devient :
Pour permettre un bon déroulement des récréations, les classes sortent dans la cour à des horaires différents :

- *du CP au CM2 sauf les CE1 (le matin : 10h15 – 10h30 / l'après-midi : 15h15 – 15h30)*
- *en CE1 (le matin : 10h15 – 10h30 / l'après-midi : 15h– 15h15)*
- *de la MS à la GS (le matin : 10h – 10h30 / l'après-midi : 14h50 – 15h15)*
- *en PS (le matin : 10h – 10h30)*

Ce nouveau règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

Mme Laisné a présenté la Charte de la Laïcité qui sera jointe au règlement intérieur. Les familles devront en prendre connaissance et la signer.

5. AIDES AUX ELEVES

Comme l'année passée, les APC (activités pédagogiques complémentaires) se dérouleront le jeudi de 15h30 à 16h30. Les enseignantes pourront proposer des créneaux de 30 minutes. Dans ce cas, les élèves pourront rester à la garderie pendant les 30 minutes restantes.

Le Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) est composé de Mme Robin, la psychologue scolaire. Il n'y a pas cette année d'enseignant spécialisé.
Mme Laisné rappelle que les familles peuvent aussi contacter le Rased. Les coordonnées sont affichées à l'entrée de l'école.

6. TAP - BADGES DE SORTIE

TAP
Le bilan, après la première période, est positif. Les élèves sont de plus en plus autonomes.
Mme Morel est la coordinatrice pour les TAP. Au sein de l'école, Mmes Yolande Aury et Christèle Blot sont les personnes référentes pour les TAP (elles gèrent les absences des animateurs, des enfants et récupèrent parfois des élèves indisciplinés lors des TAP).
L'équipe enseignante demande à ce qu'il soit rappelé aux intervenants d'appeler la Mairie et non l'école en cas d'absence.

Les enseignants proposent différentes solutions pour éviter que la distribution des documents de la Mairie à destination des familles n'empiète sur le temps de classe et pour inciter les familles à retourner les documents à la mairie :

- Distribuer les documents de rentrée en une seule fois
- Réaliser les inscriptions du mercredi et des TAP via Internet ou directement à la Mairie
- Mettre en place une boite aux lettres à l'entrée de l'école pour les TAP, la cantine et la garderie.

La Mairie va étudier cette question.

Badges de sortie
A partir de 2016, les parents devront passer en mairie au mois de juin afin de préparer la rentrée (badges sortie).

Mme Laisné rappelle que les enseignants sont responsables des élèves jusqu'à 15h30.

7. BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

- Il reste de l'année 2014-15 : 1714.11 €.
- Les versements volontaires des familles s'élèvent à 1024 € .
- A ce jour, il reste : 782.52 € car un premier versement a déjà été effectué pour la classe découverte.

Les parents représentants et la municipalité interpellent les enseignants concernant le montant élevé de la cotisation annuelle d'adhésion à l'OCCE.

8. PROJETS ET SORTIES SCOLAIRES

Activités en lien avec le projet d'école

- Défis maths du cycle 1 au cycle 3
- Concours Kangourou en cycle 3
- Défi lecture GS-CP-CE1
- Prix des Incorruptibles en CP et CE1
- Grande Lessive : 24 mars 2016
- Portes ouvertes : 30 avril 2016
- Carnaval : 1er avril 2016
- Rédaction du journal de l'école

Sorties et projets prévus par classe au cours de l'année

TPS-PS-MS et MS-GS		Nettoyons la nature Sortie cinéma Les jardins de Brocéliande
GS-CE1	**GS**	Nettoyons la nature Sortie cinéma Les jardins de Brocéliande
	CE1	Nettoyons la nature Ecole et Cinéma Natation
CP		Nettoyons la nature Ecole et Cinéma Natation Correspondance scolaire

CE2	Nettoyons la nature Ecole et Cinéma Natation Correspondance scolaire
CM1-CM2a et CM1-CM2b	Nettoyons la nature Classe de découverte : cinéma

Pour les CM1-CM2, une classe cinéma est prévue à la Maison de la Baie à Plounéour Trez, du mercredi 20/01/16 au vendredi 22/01/16. Cela représente un cout de 5 738,86€ soit 130€ par élève. Ce projet sera financé de la manière suivante :

- APE : 55€
- OCCE : 10€
- Participation des familles : 65 €

Le cout du transport s'élève à environ 1460 €. Cela devrait être pris en charge par la Mairie.
Les enseignants demandent à la mairie s'il est possible de reporter le budget transport de 2015 sur celui de 2016, dans le cas où il resterait de l'argent.

9. INVESTISSEMENTS

Le budget investissement alloué à l'école par la mairie pour l'année 2015 est néant. Toutefois sous présentation de devis, la mairie pourrait accorder certains achats.

De ce fait l'équipe enseignante fait part de certains besoins :
une étagère pour la classe de CE2 (35,95€), un bac à livres pour la classe GS-CE1 (256,80€), un bac à sable pour les maternelles (311 €), de nouvelles batteries pour les ordinateurs portables (devis en cours).

Elle réitère certaines demandes :
l'installation du TBI déjà existant dans la salle des maitres, et l'acquisition de nouveaux TBI et vidéoprojecteurs (l'installation d'un TBI coute environ 3000 €). Mme Laisné informe qu'il est possible d'obtenir une subvention de 30% si l'investissement s'élève à 10 000€.

10. SECURITE ET TRAVAUX

Un exercice incendie a été réalisé le 22 septembre 2015. Il a été noté que le signal n'était pas très audible par la classe de TPS-PS-MS. Serait-il possible de modifier l'emplacement de l'alarme ?

Mme Laisné demande à ce que la commission sécurité puisse vérifier que les locaux et les équipements sont bien aux normes. Le dernier passage remonte à octobre 2009.

En 2014, il avait été effectué un inventaire des risques pour le personnel de l'école. L'équipe enseignante demande à savoir où en est la réflexion de l'équipe municipale au sujet de l'électricité et de l'aménagement de la classe de TPS-PS-MS pour limiter le niveau sonore.

La mairie a fait une demande de devis pour enlever les plus vieux préfabriqués et une autre demande pour la construction de deux nouvelles salles. Elle en fait un de ses objectifs pour 2016.
Si toutefois il est décelé de l'amiante dans ces bâtiments, le cout de démolition sera beaucoup plus important et remettra en cause la nouvelle construction.

Afin de remplacer la barrière auprès des sanitaires du bas, il a été posé un coffrage en contre-plaqué resté pour l'instant à l'état brut.

Il est à nouveau évoqué le problème d'accès à la cour par les jeunes de la commune en dehors du temps scolaire.

Concernant l'infiltration dans les sanitaires adultes, l'affaire est suivie en justice pour déterminer les responsables.

Les problèmes d'Internet et de réseau sont partiellement résolus, la connexion restant très fluctuante.

Il est demandé une arrivée d'eau chaude dans la classe de PS-MS.

11. QUESTIONS DIVERSES

Les parents font remarquer à la mairie que le deuxième service de cantine serait trop rapide et que des élèves n'auraient pas le temps de finir leur repas.

Ils souhaiteraient savoir s'il est possible de remettre en place un temps d'étude surveillée en faisant appel à des bénévoles, ou en faisant payer ce temps par les parents.

Ils demandent à l'équipe enseignante dans quels cas elle contacte les pompiers. Les enseignants répondent qu'il n'y a pas de règles, tout dépend de la gravité des blessures ou du traumatisme.

Ils souhaitent savoir comment est organisée la surveillance sur le temps de récréation. Les enseignants prennent note de leurs interrogations et s'engagent à mener une réflexion sur ce sujet.

Les secrétaires de séance
Mme DESILLES et M. LE GOHEBEL

La directrice de l'école
Mme LAISNÉ

Avis conforme,